Amendement 1
Peter Liese
au nom du groupe PPE

Proposition de résolution commune
PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE
La mesure des émissions dans le secteur automobile

Proposition de résolution commune
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune	*Amendement*
	4 bis. rappelle que les véhicules diesels génèrent moins d'émissions de CO_2 au kilomètre que d'autres véhicules à essence équivalents et qu'ils sont un moyen important pour permettre aux constructeurs d'atteindre les objectifs d'émissions moyennes de CO_2 pour la flotte en circulation dans l'Union en 2021; rappelle que ces véhicules continueront également à jouer un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs pour l'après-2021, mais souligne toutefois que les constructeurs doivent recourir aux technologies propres disponibles pour réduire les émissions de NO_x, de particules et d'autres substances polluantes;

Or. en